



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E53247

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2025

ÉDITÉ LE 08/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/01/2007

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/01/2007
160 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE 494285174

Siret : 494 285 174 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 21 809

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-150403

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-150403

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : CHAMPAILLER CHAUFFAGE

12 RUE DE L'EUROPE
PARC D ACTIVITES DU PLANIL
42410 PELUSSIN

Téléphone : 04 74 87 79 36

Portable : 06 84 44 63 12

Fax :

Site Internet : www.champailleurchauffage.com

E-mail : contact@champailleurchauffage.com

Responsabilité légale :
CHAMPAILLER RÉMY GÉRANT / BARBAUD CHRISTOPHE GÉRANT

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	24/09/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	22/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.